

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 23 février 2023 à 19 h.

SONT PRÉSENTS :

- M. Ghislain Nadeau, maire;
- M. André Masson, conseiller;
- Mme Nadia Caron, conseillère;
- M. Martin Veilleux, conseiller;
- M. Stéphan Roy, conseiller.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

- Mme Kelly Bédard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

Certificat de signification

Je soussignée, certifiée sous mon serment d'office que j'ai signifié cet avis de convocation dans les délais en laissant une copie à tous.

Conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code municipal*, l'avis de convocation a été signifié à tous les élus, tel que requis, et le quorum est respecté.

SONT ABSENTS :

- Mme Nathalie Dion, conseillère;
- M. Rémi Roy, conseiller.

Conformément aux dispositions de l'article 153 du *Code municipal*, les membres du conseil absents ont reçu l'avis de convocation l'accusé réception ayant été signé par chacun d'eux.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h 01.

RÉSOLUTION 2023-02-32

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller André Masson,

APPUYÉ par la conseillère Nadia Caron,

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal de Trécesson, tenue à la salle des délibérations du conseil ce 23 février 2023 à 19 h soit et est adopté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim quitte la séance.

La séance extraordinaire est ajournée et les points à l'ordre du jour de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 23 février 2023 sont reportés à une séance ultérieure.

COMMENTAIRE

Demande de renonciation
au secret professionnel
(CMQ).

Ce point est remis à une séance subséquente.

Et la séance est levée à 19 h 17.

GHISLAIN NADEAU, maire

**KELLY BÉDARD, directrice générale et
greffière-trésorière par intérim**